

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Protection sociale, droits sociaux (France) > Retraites (France) > **Déclaration unitaire - Retraites des femmes : en finir avec les inégalités !**

Déclaration unitaire - Retraites des femmes : en finir avec les inégalités !

vendredi 13 décembre 2019, par [Associations féministes](#), [Collectif / Signatures multiples](#), [Syndicats](#) (Date de rédaction antérieure : novembre 2019).

Leur situation est bien connue : **les femmes souffrent des inégalités de salaires, des faibles rémunérations des métiers à dominante féminine, des carrières plus courtes que celles des hommes du fait de carrières morcelées par le temps partiel**, la précarité et les interruptions d'activité en raison de l'investissement parental et domestique.

On retrouve évidemment ces inégalités à la retraite :

- la pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes ;
- les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes,
- une femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (un homme sur 12) ;
- elles subissent malgré tout plus souvent la décote, du fait de carrières plus courtes ;
- leur pension, trop faible de ce fait, est plus souvent rehaussée par un minimum de pension ;
- 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

Cette situation continue à se dégrader du fait des réformes passées.

Il est urgent d'en finir avec ces inégalités et avec les faibles pensions. **Mais le projet Macron de retraite par points, contrairement aux déclarations du gouvernement, pénaliserait encore plus les femmes** (ce qu'affirme aussi le récent rapport de l'Institut de la protection sociale !)

En effet, toute la carrière sera prise en compte pour le calcul de la pension, et non plus la meilleure partie. **Les plus mauvaises années, temps partiel, congé parental, chômage, années de bas salaires et de précarité - seront alors intégrées. Il y aurait donc une réduction des pensions pour de très nombreuses personnes.**

De même pour les fonctionnaires dont la pension est basée sur les 6 derniers mois. Pour atténuer cela, le projet prévoit d'intégrer les primes dans le calcul de la pension... Mais dans de nombreux métiers, particulièrement ceux occupés par des femmes, il n'y a pas, ou peu, de primes, et lorsqu'il y en a, elles bénéficient plus aux hommes qu'aux femmes. C'est d'ailleurs parce qu'il y a plus de primes dans le privé que les inégalités de salaires femmes-hommes y sont plus importantes.

Des mesures sont nécessaires et possibles

Les droits familiaux liés aux enfants (majorations de durée d'assurance,...) doivent être maintenus pour atténuer les inégalités actuelles, mais ils ne doivent pas enfermer les femmes dans le rôle de mère. La bonne solution pour en finir avec les inégalités de pension n'est pas de renforcer ces droits

complémentaires, mais de renforcer les droits directs des femmes à une pension.

Ce qui signifie :

- augmenter le minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC net ;
- mettre fin à l'allongement continu de la durée de cotisation, de plus en plus inaccessible, particulièrement pour les femmes, et revenir à une durée réalisable : le progrès est de permettre à chacun·e de réduire son temps de travail ;
- supprimer la décote, qui est une double pénalisation de la pension,
- garantir un taux de remplacement (pension par rapport à salaire) de 75 % du salaire ;
- revenir à un calcul de la pension basé sur les 10 meilleures années pour une carrière complète et une période plus courte pour les carrières plus courtes.

En amont de la retraite, il est urgent de mener une politique volontariste :

- en faveur de l'égalité des salaires et des emplois des femmes et des hommes, et de l'égalité des taux d'activité : celui des femmes est actuellement de 10 points inférieur à celui des hommes. Les ressources en cotisations des régimes de retraite en seraient fortement améliorées.
- pour l'instauration d'une surcotisation patronale sur les emplois imposés à temps partiel,
- pour la création de places de crèches, d'un service public de la petite enfance, pour un congé parental partagé à égalité entre les parents et véritablement rémunéré, et une lutte à tous les niveaux contre les stéréotypes sexués.

L'égalité entre les femmes et les hommes, est un objectif de société, qui permettra, en outre, d'améliorer sensiblement le financement des retraites.

CNDF, Femmes Solidaires, OLF, Collectif féministe Ruptures, Femmes égalité, CGT, FSU, Union syndicale Solidaires, Attac France, Fondation Copernic.

P.-S.

- https://retraites.solidaires.org/wp-content/uploads/2019/11/tract-unitaire_retraites_femmes.pdf